

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Pfp-OH

**Autres désignations commerciales**

Pentafluorphenol

Nom de la substance: Pfp-OH  
N° CAS: 771-61-9  
N° CE: 212-235-8

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).  
Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Iris Biotech GmbH  
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1  
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany  
Téléphone: +49 9231 97121 0  
E-mail: info@iris-biotech.de  
Interlocuteur: Health & Safety Department  
E-mail: sds@iris-biotech.de  
Internet: www.iris-biotech.de  
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Téléfax: +49 9231 97121 99

Téléphone: +49 9231 97121 0

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)  
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H332  
Acute Tox. 4; H312  
Acute Tox. 4; H302  
Skin Corr. 1B; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 2 de 13

**Conseils de prudence**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

Mention Danger

**d'avertissement:**
**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H314

**Conseils de prudence**

P280-P301+P330+P331-P304+P340-P305+P351+P338-P310

**2.3. Autres dangers**

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**
**Caractérisation chimique**

Pentafluorophenol

 Formule: C<sub>6</sub>HF<sub>5</sub>O

Poids moléculaire: 184,7 g/mol g/mol

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
771-61-9	Pfp-OH			100 %
	212-235-8			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H332 H312 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 3 de 13

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
771-61-9	212-235-8	Pfp-OH	100 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1100,1 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500,1 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

**Après contact avec la peau**

Rincer immédiatement à grande eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Garder les yeux grands ouverts. Appeler immédiatement un médecin.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles respiratoires, Provoque des brûlures., Maux de tête, Vertiges, Fatigue. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il convient d'exclure toute perforation éventuelle de l'estomac ou de l'œsophage : en cas d'ingestion, cela peut provoquer un gonflement important, des lésions graves au niveau des tissus sensibles et une perforation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Acide fluorhydrique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 4 de 13

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas d'incendie: évacuer la zone.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 5 de 13

Protéger de l'humidité.  
température de stockage: +2°C - 8°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Poussières alvéolaires (locaux à pollution spécifique)	-	0,9		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	-	4		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 7 de 13

Teneur en solvant:  
 Viscosité dynamique:  
 Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible  
 non applicable  
 non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Ce qui suit s'applique aux substances organiques inflammables et aux mélanges en général : Avec une répartition fine appropriée, en cas de tourbillonnement, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Matières incompatibles Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes. Déchets basiques, anhydrides d'acides, Chlorures d'acide.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Acide fluorhydrique.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.  
 Nocif par contact cutané.  
 Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
771-61-9	Pfp-OH				
	orale	DL50 500,1 mg/kg			
	cutanée	DL50 1100,1 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 8 de 13

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

**Information supplémentaire**

RTECS: Aucune donnée disponible

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 9 de 13

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2923

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8+6.1



Code de classement:

CT2

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

86

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2923

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8+6.1



Code de classement:

CT2

Dispositions spéciales:

274 802

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 10 de 13

 Quantité limitée (LQ): 5 kg  
 Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2923

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8+6.1



Dispositions spéciales: 223 274

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2923

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8+6.1



Dispositions spéciales: A3 A5 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

Passenger LQ: Y845

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 864

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Toxicité aiguë, fortement caustique. Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Informations réglementaires UE

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pfp-OH

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 11 de 13

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 12 de 13

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pfp-OH**

Révision: 17.04.2026

Code du produit: RL-1045

Page 13 de 13

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.